



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA RÉGLEMENTATION

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 9 DECEMBRE 2020
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département ;

VU les propositions de modification formulées par les maires du Loiret ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier l'arrêté susvisé afin de tenir compte des propositions susvisées ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'annexe de l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 fixant les membres des commissions de contrôle est remplacée par le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le **02 AVR. 2021**

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général adjoint,

Christophe CAROL